



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Je demande mon remboursement...

À compter du 1^{er} janvier 2022, vous pouvez bénéficier d'un **remboursement mensuel brut de 15 euros au titre de la protection sociale complémentaire de santé**. Renseignez-vous dès maintenant sur votre éligibilité et faites votre demande sur la plateforme numérique Colibris.

Pour vérifier mon éligibilité :
www.education.gouv.fr/PSC



Colibris
Mes démarches RH
en 1 clic !



<https://portail-poitiers.colibris.education.gouv.fr/>

Engagement #6 du Grenelle de l'éducation
Construire un lien direct entre les personnels et les services administratifs